



---

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept Juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Presque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

---

Sont présents : Sébastien MAILLOT, Jean-Pierre JAMMES, Maurice LAMOUREUX, Viviane BOURDIOL, Line RHODE, Serge RIOL, Marie-Pierre SOLIGNAC.

Absents excusés : Erik LEROY (pouvoir à Serge RIOL), Yvette PONCIE (pouvoir à Jean-Pierre JAMMES), Béatrice VERMET (pouvoir à Sébastien MAILLOT).

Absent : Laurent BROHA.

Est désignée secrétaire de séance : Viviane BOURDIOL.

---

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 Juin 2020.

L'ordre du jour est ensuite présenté et abordé :

- Désignation membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)
- Désignation délégué Agence de GEstion et Développement Informatique (A.GE.D.I.)
- Vote des budgets 2020 – Commune / Eau / Assainissement
  
- Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*

### **Désignation membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour siéger à la C.C.I.D..

Les titulaires sont désignés parmi les Elus, précédents ou actuels.

Les suppléants sont désignés par tirage au sort sur la liste électorale de la Commune.

Les membres ainsi désignés en seront informés dès leur validation par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

## Désignation délégué Agence de GEstion et Développement Informatique (A.GE.D.I.)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de désigner un délégué pour siéger au Syndicat A.GE.D.I..

Monsieur Maurice LAMOUREUX, 2<sup>ème</sup> Adjoint, se propose d'occuper cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte que Monsieur Maurice LAMOUREUX occupe cette fonction.

## Vote des budgets 2020 – Commune / Eau / Assainissement

Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, Comptable de la Collectivité, présente le projet de **budget Commune 2020**. Il s'établit comme suit :

### **BP 2020 COMMUNE / FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	Charges à caractère général	87050
	Charges de personnel	22840
	Atténuations de produits	11639,40
	Autres charges courantes	42300
	Charges financières	3000
	Dotations/provisions	56000
	Charges exceptionnelles	800
	Transfert entre sections	1182
	<b>TOTAL</b>	<b>224811,40</b>
<i>Recettes</i>	Excédent 2019	78552,05
	Ventes prestations	3720
	Atténuations de charges	5300
	Impôts et taxes	59292,56
	Dotations/participations	40802
	Autres produits courants	32844,79
	Produits exceptionnels	4300
	<b>TOTAL</b>	<b>224811,40</b>

### **BP 2020 COMMUNE / INVESTISSEMENT**

Immobilisations incorporelles	6000	<i>Dépenses</i>
Immobilisations corporelles	251810,79	
Emprunts et dettes	13500	
<b>TOTAL</b>	<b>271310,79</b>	
Excédent 2019	158955,42	<i>Recettes</i>
Subventions	106873,37	
Dotations/réserves	2800	
Dépôts et cautionnements reçus	1500	
Transfert entre sections	1182	
<b>TOTAL</b>	<b>271310,79</b>	

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée cette proposition de budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et adopte définitivement le **budget Commune 2020** ainsi proposé.

Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, Comptable de la Collectivité, présente ensuite le projet de **budget Eau 2020**. Il s'établit comme suit :

#### BP 2020 EAU / FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	Charges à caractère général	32000
	Atténuations de produits	3000
	Autres charges courantes	1000
	Charges financières	2500
	Dépenses imprévues	1178,61
	Charges exceptionnelles	500
	Transfert entre sections	7910,58
	<b>TOTAL</b>	<b>48089,19</b>

<i>Recettes</i>	Excédent 2019	18994,61
	Ventes prestations	27610,58
	Transfert entre sections	1484
	<b>TOTAL</b>	<b>48089,19</b>

#### BP 2020 EAU / INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles	6000	<i>Dépenses</i>
Immobilisations en cours	78805,19	
Emprunts et dettes	4967	
Transfert entre sections	1484,00	
<b>TOTAL</b>	<b>91256,19</b>	

Excédent 2019	76927,59	<i>Recettes</i>
Immobilisations incorporelles	2918,02	
Dotations/réserves	3500	
Transfert entre sections	7910,58	
<b>TOTAL</b>	<b>91256,19</b>	

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée cette proposition de budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et adopte définitivement le **budget Eau 2020** ainsi proposé.

Madame l'Inspectrice des Finances Publiques, Comptable de la Collectivité, présente enfin le projet de **budget Assainissement 2020**. Il s'établit comme suit :

#### BP 2020 ASST / FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	Charges à caractère général	9829,83
	Atténuations de produits	2500
	Autres charges courantes	100
	Charges financières	1000
	Dépenses imprévues	574
	Virement section investissement	7000
	Transfert entre sections	19223
	<b>TOTAL</b>	<b>40226,83</b>

<i>Recettes</i>	Excédent 2019	15307,83
	Ventes prestations	16500
	Transfert entre sections	8419
	<b>TOTAL</b>	<b>40226,83</b>

#### BP 2020 ASST / INVESTISSEMENT

Immobilisations en cours	5000	<i>Dépenses</i>
Emprunts et dettes	53700	
Dépenses imprévues	2500,07	
Transfert entre sections	8419	
<b>TOTAL</b>	<b>69619,07</b>	

Excédent 2019	43396,07	<i>Recettes</i>
Virement section fonctionnement	7000	
Transfert entre sections	19223	
<b>TOTAL</b>	<b>69619,07</b>	

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée cette proposition de budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et adopte définitivement le **budget Assainissement 2020** ainsi proposé.

[Les budgets détaillés sont consultables en Mairie]

## Informations et questions diverses

Monsieur Jean-Pierre JAMMES, 1<sup>er</sup> Adjoint et Conseiller Communautaire, rend compte de la dernière réunion de la Communauté de Communes CAUVALDOR. Elle s'est tenue le 11 Juillet dernier, notamment pour élire son nouveau Président, Monsieur DAUBET, Maire de Martel, succédant ainsi à Monsieur LIEBUS, Président sortant et Maire de Souillac.

Le 8 Juillet dernier, la Commune d'Aynac a procédé au tirage au sort (sur listes électorales) des Jurés d'Assises 2021. Une Administrée de notre Commune a été pré-sélectionnée et informée.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en raison d'un accès difficile pour les camions de ramassage des déchets au Lieu-dit Laborie, un devis est signé pour l'aménagement d'une aire de manœuvre à cet endroit.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée qu'une Administrée propose que la vitesse de circulation des véhicules soit limitée à 30 km/h Route du bourg. Après concertation et prise en compte de la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal concède que cette proposition devra être intégrée dans le prochain programme de circulation dans l'ensemble du bourg.

### Adressage :

\* Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de nommer une nouvelle voie sur la Commune : une impasse, jusqu'alors inhabitée, qui doit accueillir, à court terme, un local commercial. Après concertation, la dénomination « Impasse des châtaigniers » est proposée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition.

\* Quelques panneaux de voies vont être déplacés, soit pour des raisons de sécurité, soit pour des raisons d'interprétations « trompeuses » (Route des noyers, Chemin de la grotte, notamment).

\* Certains Administrés rencontrent des difficultés quant à leur changement d'adresse sur les cartes grises. Renseignements pris auprès des Services Préfectoraux, 2 cas de figures se présentent : pour les propriétaires dont le véhicule est immatriculé avec la nouvelle immatriculation, la modification d'adresse est prise en compte sans frais, avec l'envoi d'une étiquette à apposer sur la carte grise. Pour les propriétaires dont le véhicule est immatriculé avec l'ancienne immatriculation, la modification d'adresse doit se faire Via le site Internet de l'A.N.T.S. (Agence Nationale des Titres Sécurisés), moyennant la somme de 2,76 euros pour frais de traitement et l'envoi d'une nouvelle carte grise avec une nouvelle immatriculation.

\* Pour les abonnés téléphoniques référencés sur les « Pages Blanches », la Mairie fait le nécessaire pour que les nouvelles adresses soient prises en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Vu par nous, Maire de la commune de Saint Médard de Presque,

Pour être affiché le 24/07/2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St Médard de Presque, le 24/07/2020

Le Maire,



Sébastien MAILLOT

